

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

Du 25 MARS 2008

Présents : G.BLEINC ; M.HENRY ; P.AUGUSTIN ; M.MUSCARNERA ; P. CODOL;
G.CARCELER ; L.CHAMOIN ; S.CAROTTI ; S.GUIGONNET ; J-M FICHBEN ;
V.PAREGNO ; P.PECQUEUX ; M.IPLIKDJIAN ; M.MINIER-ROUX ; N.NAVARRO

1) Délégations données à Monsieur le Maire

- ✚ D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- ✚ De fixer dans les limites fixées par le conseil municipal les tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal
- ✚ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant
- ✚ De passer les contrats d'assurance
- ✚ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- ✚ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- ✚ D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- ✚ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 500 euros
- ✚ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- ✚ De fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- ✚ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- ✚ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire, directement ou par substitution, ou délégataire
- ✚ D'intenter au nom de la commune les actions en justice et défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle
- ✚ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3 000 euros

Adopté à l'**unanimité**

2) Désignation des délégués aux différents syndicats :

✚ Syndicat Intercommunal du Pidaf

Sont élus pour représenter la commune au PIDAF :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| - Titulaire : P.AUGUSTIN | - Suppléant : P.PECQUEUX |
| - Titulaire : P.CODOL | - Suppléant : S.CAROTTI |

 Syndicat Intercommunal du Cauron

Sont élus pour représenter la commune au CAURON :

- Titulaire : P.CODOL
- Titulaire : P.AUGUSTIN
- Suppléant : L.CHAMOIN
- Suppléant : G.CARCELLER

 Syndicat Intercommunal d'Electrification

Sont élus pour représenter la commune au Syndicat d'Electrification :

- Titulaire : P.AUGUSTIN
- Titulaire : P.CODOL
- Suppléant : P.PECQUEUX
- Suppléant : S.CAROTTI

 Syndicat Intercommunal du Collège

Sont élus pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal du Collège

:

- Titulaire : M.HENRY
- Titulaire : M.MINIER-ROUX
- Suppléant : G.CARCELLER

Adopté à l'**unanimité**

3) Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Ont été élus : M.HENRY ; G.CARCELLER ; V.PAREGNO ; M.IPLIKDJIAN

Adopté à l'unanimité

4) Désignation du correspondant défense

A été élu : P.CODOL

Adopté à l'unanimité

5) Désignation du représentant à l'Ecole Intercommunale de Musique

Ont été élus : - Titulaire : M.HENRY

- Suppléant : G.BLEINC

Adopté à l'unanimité

6) Désignation du représentant à l'association SOLOTEC

A été élu : P.CODOL

Adopté à l'unanimité

7) Désignation du représentant à l'association des Communes Forestières

A été élu : P.AUGUSTIN

Adopté à l'unanimité

8) Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Ont été élus :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| - Président : G.BLEINC | - Suppléant : L.CHAMOIN |
| - Titulaire : P.PECQUEUX | - Suppléante : S.GUIGONNET |
| - Titulaire : S.CAROTTI | - Suppléante : M.HENRY |
| - Titulaire : N.NAVARRO | - Suppléante : M.MINIER-ROUX |

Adopté à l'unanimité

9) Désignation des conseillers communautaires

Ont été élus :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| - Titulaire : G.BLEINC | - Suppléante : M.MUSCARNERA |
| - Titulaire : S.GUIGONNET | - Suppléant : P.AUGUSTIN |
| - Titulaire : M.HENRY | - Suppléant : P.CODOL |

Adopté à l'unanimité

10) Création des différentes commissions communales et désignation des membres

a) Action sociale et culturelle

- Relations avec les Ecoles, Action Sociale, Jeunesse, Centre Aéré, Cantine Scolaire, Médiathèque, Manifestations Culturelles,

Vice Présidente : Michèle HENRY

Membres : N.NAVARRO ; S.CAROTTI ; G.CARCELLER ; V.PAREGNO ; M.IPLIKDJIAN

b) Urbanisme - Travaux

- Plan Occupation des Sols, Instructions de toutes demandes d'Autorisation de Sol (PC, DP), Gestion et Entretien des bâtiments et des infrastructures communales

Vice Président : Louis CHAMOIN

Membres : M.MUSCARNERA ; P.CODOL ; P.AUGUSTIN ; S.GUIGONNET ;
N.NAVARRO ; M.MINIER-ROUX.

c) **Finances**

- Attribution de Subventions, Facturation Eau, Préparation du Budget, Recherche des Financement

Président : G.BLEINC

Membres : M.MUSCARNERA ; N.NAVARRO ; M.MINIER-ROUX ; P.PECQUEUX ;
M.HENRY ; M.IPLIKDJIAN ; J-M.FICHBEN.

d) **Communication**

- Bulletin Municipal, Site Internet, Communication externe

Membres : P.CODOL ; M.MUSCARNERA ; P.PECQUEUX ; M.MINIER-ROUX ;
G.CARCELLER ; J-M.FICHBEN.

e) **Développement durable**

Vice-présidente : M.MUSCARNERA

Membres : P.PECQUEUX ; M.HENRY ; S.CAROTTI ; V.PAREGNO ; M.IPLIKDJIAN ;
M.MINIER-ROUX ; S.GUIGONNET.

Adopté à l'unanimité

11) **Détermination des indemnités de fonction**

- ✚ Le montant de l'indemnité du Maire est établie à 35,73 % de l'indice brut 1015 majoré 820
- ✚ Les indemnités des adjoints chargés de délégation sont établies à 14,29 % de l'indice brut 1015 majoré 820
- ✚ les indemnités des conseillers municipaux agissant en qualité sont établies à 1,61 % de l'indice brut 1015 majoré 820

Adopté à l'unanimité

12) **Fixation du régime des questions orales**

L'article 32 de la loi d'orientation n°92 125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dispose que « les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la commune ». A défaut de règlement intérieur, la fréquence ainsi que les règles de présentation d'examen de ces questions sont fixées par une délibération.

Adopté à l'unanimité

13) **Demande de la Dotation Globale d'Equipement 2008**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

a) Qu'il convient de réaliser les travaux de réfection de la partie centrale du cours.

Le montant estimatif de ces travaux, selon le chiffrage APD de l'architecte, s'élève à 400 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DGE)	160 000,00 €
Conseil Général	80 000,00 €
Conseil Régional	80 000,00 €
Autofinancement	80 000,00 €

TOTAL HT	400 000,00 €
T.V.A. (19,6%)	78 400,00 €

TOTAL TTC	478 400,00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire :

1. Adopte le projet de réfection de la partie centrale du cours pour un montant hors taxes de 400 000,00 €
2. Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé
3. Sollicite une subvention auprès de l'Etat de 160 000,00 € au titre de la Dotation Globale d'Equipement

b) Qu'il convient de réaliser les travaux de réfection du chemin du Puits Neuf

Le montant de ces travaux s'élève à 111 340 €. La commune sollicite une subvention auprès de l'Etat de 44635 € au titre de la Dotation Globale d'Equipement

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 27 Mars 2008 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 27 Mars 2008

Le Maire